

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 17 MARS 1894

SOMMAIRE

TEXTE — Entre-Nous, par Léon Lédieu. — Nos gravures : M. Maxime du Camp ; M. F. Brunetière ; La guerre civile à Rio-de-Janeiro. — Carnet du "Monde Illustré." — Voyages : Au pays des singes, par Louis Jaccoliot. — Banque du Peuple. — L'esprit d'Alphonse Karr. — L'église de Sainte-Pétronille, I O — L'aveu, par Saint-Morand. — Un navire aérien. — Rapport financier de la Banque du Peuple. — Choses et autres. — Feuilletons : En Famille ; Les Mangeurs de Feu.

GRAVURES — Portraits : MM. F. Brunetière et Maxime du Camp, de l'Académie française. — Canada : Vue de l'église et du presbytère de Sainte-Pétronille. — La nouvelle bâtisse de la banque du Peuple à Montréal. — Brésil : La guerre civile à Rio-de-Janeiro : Dix vues. — Gravure du feuilleton.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

Le MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

A NOS CORRESPONDANTS

Nous avons l'honneur d'avertir nos correspondants que, à partir de la date de ce jour, nous ne rendrons plus les manuscrits, copies, etc., qui nous seront envoyés pour être publiés.

Les correspondants qui désirent conserver une copie originale des articles qu'ils nous transmettront, devront donc, désormais, en garder eux-mêmes un duplicata.

ENTRE-NOUS.



IER, comme je regardais le vigoureux soleil de mars mordre de ses rayons la plaine blanche, sa proie de chaque printemps, mon attention fut distraite par un cri d'oiseau, — non pas l'aigre piaaillement des horribles moineaux, — mais bien la joyeuse note de la grive, au corsage mordé, de la grive jolie qui revenait au vieux nid. Car c'est bien à l'ancienne demeure qu'elle est arrivée, à tire d'aile, des pays plus cléments où elle a passé l'hiver, loin du froid et de la neige. Sans doute, les briardilles qui formaient le nid de l'an passé ont été emportées par la tempête, mais la gente ailée sait que l'hiver est coutumier de ces méfaits, et c'est pour cela qu'elle se cons-

truit de nouveaux logis, au renouveau de chaque année.

Sans se tromper, sans la moindre hésitation, elle s'est rendue tout droit au vieux gîte où, le printemps et l'été derniers, elle a aimé, couvé, vécu, chanté.

Et, la voyant gracieuse et vive comme autrefois, j'ai salué son retour avec bonheur, convaincu que son chant, qui semble une prière quand vient le crépuscule, nous annonce que les bourgeons vont s'ouvrir et que la neige va faire place aux primevères et aux lilas.

Sois la bienvenue, grive gentille !

* * Hélas ! la reine douairière du Dahomey ne verra pas le gai printemps, puisqu'elle dort du sommeil sans réveil que lui a procuré son fils, le roi Behanzin, actuellement prisonnier des Français.

Ce Behanzin, fort attaché aux traditions de sa noble famille, les a gardées fidèlement jusque dans les jours de malheur qui viennent de mettre fin à sa royauté.

Se voyant sans ressources, sans armée, abandonné des siens, après avoir essuyé de cruelles défaites en combattant contre le général Dodds, il reconnut enfin, le mois dernier, qu'il devait finir par se rendre à son vaillant adversaire.

Cette décision prise, il fit venir sa mère et l'instruisit de sa détermination.

La bonne mère approuva son royal fils, et celui-ci lui rappela que les traditions exigeaient qu'il devait prévenir son père, mort depuis longtemps, et que le moyen ordinaire était de lui envoyer l'âme d'une personne que l'on sacrifierait dans ce but.

La vieille reine approuva derechef, mais elle dut être légèrement étonnée quand Behanzin, ce fils aimé, cet enfant qu'elle avait nourri de son lait et entouré de soins, lui annonça qu'il avait décidé que ce serait elle, sa mère, qui serait chargée de cette mission de confiance.

Cependant, il n'y avait pas à réclamer, les majestés noires, comme les rois blancs, n'aiment pas la contradiction, et on vit bientôt apparaître le coupe-têtes, le bourreau-esclave qui, très adroitement du reste, sépara la tête royale du tronc de la reine douairière, pendant que Behanzin fumait tranquillement sa pipe.

Eh bien ! je ne sais si vous jugez les choses comme moi, mais je trouve que ce Behanzin a agi comme une canaille. Cependant, je ne voudrais trop insister, car si vous êtes partisans acharnés des traditions et de la royauté, il est clair que vous ne serez pas de mon avis.

Vous me direz peut-être que cela s'est passé en pays sauvage, mais ce ne serait pas là une raison présomptive, car on a vu des faits du même genre, quoique avec de légères variantes, dans l'histoire de tous les peuples qui se prétendent civilisés.

* * Ce gredin n'ayant rien de très sympathique, malgré sa couronne perdue, il vaut mieux s'occuper des honnêtes gens qui ont le malheur... d'être malheureux.

Parmi ceux-ci, et ils sont légions, j'appelle surtout l'attention de mes lecteurs sur le cas de la famille Graillon.

Ce nom ne vous est certainement pas inconnu. Vous vous souvenez, en effet, que Graillon père et fils, de Saint-Mathias, ont été arrêtés, il y a quelques mois, sur l'accusation d'avoir voulu assassiner un citoyen du village. Ce dernier, atteint de plusieurs coups de couteau, fut en danger pendant un certain temps, puis se rétablit.

La cause, instruite devant un magistrat, se termina par l'acquiescement des inculpés qui, d'après la décision, avaient agi à leur corps défendant.

Cette affaire qui avait fait grand bruit dans toute la province, paraissait donc terminée, quand s'appuyant sur une disposition assez bizarre de la loi, le plaignant put faire un second procès aux défendeurs, devant la cour criminelle, nonobstant la décision du magistrat.

Si étrange que pût paraître cette procédure, malgré sa légalité incontestable, on assista à un spectacle plus singulier encore, en ce sens que les

jurés rapportèrent contre les prisonniers un verdict de culpabilité d'assaut simple.

C'est cela, c'est parfait, logique ; voici des gens accusés d'avoir donné des coups de couteau, qui sont reconnus coupables d'avoir donné une simple pichenette sur le nez du plaignant.

Pourquoi pas de lui avoir arraché un cheveu ?

Résultat : un mois de prison.

* * Malgré tout le respect que j'ai pour l'institution du jury, je dois avouer que je suis un peu beaucoup, de l'avis du savant juge qui disait, un jour :

— Si j'étais accusé d'un crime, et coupable, je préférerais subir mon procès devant un jury, mais, étant innocent, j'aimerais beaucoup mieux être jugé par un juge.

La cause qui nous occupe prouve bien que le vieux magistrat avait raison.

Quoiqu'il en soit, et malgré la contradiction apparente des deux verdicts, il est un point sur lequel ils concordent parfaitement, d'une manière incontestable, c'est que les Graillon sont reconnus parfaitement innocents sur l'accusation d'avoir donné des coups de couteau. La décision du magistrat prouve qu'ils ont agi à leur corps défendant ; le verdict des jurés comporte qu'il n'a pas été possible de soutenir l'accusation telle que portée, puisqu'elle a été mise de côté, pour rendre un verdict d'assaut simple.

Quant à ce dernier verdict, j'avoue ne pas le comprendre et les jurés auraient décidé que c'était Graillon et non Cain qui avait tué Abel, comme on l'a cru à tort depuis six mille ans, ou qu'il avait volé un morceau de la lune, que cela me paraît tout aussi logique.

* * Les Graillon sont donc innocents, mais leur position n'en est guère meilleure pour cela. Ce procès ne leur a pas seulement enlevé le peu qu'ils avaient, mais ils sont fortement endettés envers leurs avocats qui leur réclament plusieurs centaines de dollars.

De plus, on leur refuse de l'ouvrage, pour la raison aussi bête que vieille qu'ils ont été en prison, et le moment approche où ils vont littéralement crever de faim. Ils ne peuvent même pas s'en aller.

Cette situation, qui mérite la sympathie des honnêtes gens, a attiré l'attention du comte de Bouthillier Chavigny, qui s'est mis à la tête d'une liste de souscription.

Cette œuvre mérite d'être encouragée et je prie les lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ d'envoyer leur obole à M. de Bouthillier-Chavigny, Saint-Mathias, P.Q.

Ils ne regretteront pas le bien qu'ils auront fait.

* * Les étrangers qui sont venus au carnaval de Québec ont remarqué le son pur et puissant de la cloche du parlement et quand ils demandaient où elle avait été coulée, beaucoup de Québécois étaient singulièrement embarrassés pour répondre à cette question.

Un correspondant m'écrit à ce sujet et voici les renseignements que j'ai recueillis.

Cette cloche pèse quinze cents livres ; elle porte l'inscription suivante :

"Coulée à Québec le 24 juin 1881, par Ant. Rousseau."

Et plus bas, cette devise :

"Cherchez chez vous plutôt qu'ailleurs."

C'est la première cloche d'un poids aussi élevé qui ait été coulée à Québec. Auparavant on n'avait réussi que les cloches de 200 livres, au plus.

* * Entre Anglais :

— Alors, mon cher professeur, vous êtes persuadé que l'anglais deviendra la langue universelle ?

— Parbleu ! Nous avons déjà 250 000 mots empruntés en grande partie aux langues étrangères, cela ne nous prendra pas grand temps de prendre le reste !

LÉON LEDIEU.